

Assistant-e en droit au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA)

ORGANISATION

Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle - CIDFOR

LIEU

Abidjan, Côte d'Ivoire

DURÉE

4 mois

LANGUE

Français

CONTEXTE

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) est une direction du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), rattachée au Cabinet du Ministre.

TÂCHES

- Appuyer l'élaboration du cadre législatif et réglementaire
- Participer à l'élaboration, la conclusion, la révision et la mise en œuvre des accords de coopération
- Étudier et rédiger les projets de conventions et veiller à leur mise en œuvre
- Assurer le suivi des textes juridiques
- Mettre en place un système d'archivage et constituer une documentation des textes juridiques
- Appuyer la gestion des contentieux du Ministère
- Appuyer la sécurisation foncière des sites de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

EXIGENCES

- Être âgé-e de 18 à 30 ans au moment de la sélection finale ;
- Posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent ;
- Être légalement autorisé-e à travailler au Canada ;
- Ne pas avoir participé antérieurement au PSIJ.

COMMENT POSTULER ?

Envoie ton CV et ta lettre de présentation en indiquant dans l'objet le numéro de mandat (L-2024-04) à l'adresse suivante :

psij@education-internationale.com

PROFIL RECHERCHÉ

- Étudiant-e ou finissant-e de 1er ou 2e cycle universitaire en Droit
- Étudiant-e et finissant-e collégial-e en Techniques juridiques

SAVOIR-ÊTRE

- Rigueur / Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité de travailler sous pression
- Dynamisme
- Capacité de travailler en équipe

SAVOIR-FAIRE

- Connaissances juridiques
- Rédaction d'accords, ententes et conventions

CONDITIONS OFFERTES

Les stages du PSIJ sont volontaires et donc, non-rémunérés. Éducation internationale s'engage à fournir :

- Le billet d'avion aller-retour ;
- Une assurance voyage ;
- Une allocation déterminée en fonction du coût de la vie et couvrant les dépenses quotidiennes ;
- Une formation pré-départ.